



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 67479

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet de la mise en application de la loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et des éventuelles conséquences que le gouvernement pourrait en tirer quant à la hausse de la délinquance générale de près de 10 % enregistrée au premier semestre 2001. Il remarque une troublante similitude statistique quant à la diminution du nombre de gardes à vue et de mises sous écrou pendant la même période - environ 10 % également, conséquence logique de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Cette similitude est dénoncée comme ne relevant absolument pas d'une simple coïncidence par le principal syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale. Il note par exemple que la nouvelle loi prévoit que les délinquants qui risquent des peines inférieures à trois ans ne peuvent pas être placés en détention préventive et se demande si l'explosion des chiffres des vols simples qui entrent dans cette catégorie ne s'y trouverait pas directement corrélée. Sur la base des données dont le gouvernement dispose, données issues des parquets ou encore des établissements pénitentiaires, concernant les évolutions de la détention préventive en France depuis la promulgation de la loi du 15 juin 2000, il lui demande de lui communiquer les éléments de son analyse en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67479

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5896